Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec

Bureau du sous-ministre

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

La présente vise à vous informer de certaines orientations concernant les besoins populationnels en santé mentale dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Ces orientations ont été déterminées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

D'entrée de jeu, nous tenons à vous préciser qu'il est primordial de maintenir l'ensemble de l'offre de services en santé mentale, en respectant les consignes sanitaires applicables. Les personnes présentant des troubles mentaux peuvent être particulièrement affectées par les facteurs de stress additionnels associés à une pandémie. Elles sont susceptibles de se retrouver isolées, d'avoir plus de difficulté à s'adapter et à accéder à des ressources pour faire face aux difficultés. Elles peuvent également présenter une exacerbation de leurs symptômes préexistants.

Conséquemment, le MSSS travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale comprenant des fiches à l'intention du personnel, des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et de la clientèle utilisatrice des services en santé mentale et leurs proches. Les fiches seront regroupées par catégorie de clientèle et couvriront, notamment les aspects suivants :

- Communiquer aux usagers les informations critiques sur les risques et les consignes sanitaires à travers tous les soins et services de santé mentale, afin de prévenir la propagation des infections.
- Communiquer à la population les stratégies pour adresser les inquiétudes et le stress produits ou aggravés par la situation de pandémie.
- Assurer la continuité des services essentiels de santé mentale en milieu hospitalier et en milieu ambulatoire.
- Identifier les usagers les plus vulnérables, notamment ceux atteints de troubles mentaux graves et persistants, afin d'assurer les services essentiels en milieu ambulatoire.

… 2

Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 14e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-8989
Télécopieur : 418 266-8990
www.msss.gouv.qc.ca

- Prévenir la propagation des infections, en favorisant les interventions à distance auprès des usagers, notamment ceux atteints de troubles mentaux fréquents et ceux vulnérables à la situation de pandémie.

- Identifier les stratégies auprès des travailleurs du réseau de la santé et de services pour diminuer leurs inquiétudes et leur stress ainsi que pour prévenir leur détresse psychologique.

Ces fiches seront rendues disponibles graduellement au cours des prochains jours et d'autres informations complémentaires vous seront communiquées au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Il est à noter que des travaux portant sur diverses trajectoires pour les clientèles en santé mentale dans le contexte de la pandémie sont également en cours au MSSS (par exemple auprès des usagers réfractaires à la collaboration, usagers désaffiliés se présentant à l'urgence, etc.). Des orientations vous seront communiquées à cet effet dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, des échanges réguliers sont prévus entre vos directions santé mentale, dépendance et itinérance et notre équipe ministérielle afin de suivre les enjeux pouvant affecter la clientèle santé mentale dans le contexte de la pandémie actuelle et identifier les pistes de solution, le cas échéant.

En terminant, nous rappelons qu'il est important de suivre les directives énoncées par la santé publique et de prendre les dispositions appropriées afin de protéger la santé et le bien-être de vos travailleurs et de votre clientèle, et ce, en cohérence avec les orientations gouvernementales. À cet égard, nous vous invitons à consulter la section « Professionnels » du site Internet du MSSS où sont ajoutés régulièrement des outils d'information.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Yvan Gendron

c. c. Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux
CODIR du MSSS

N/Réf. : 20-MS-00496-42